

FRAIS DE SCOLARITE

Ils s'élèvent pour l'année universitaire 2022/2023 à :

- 7800 € en formation initiale,

Ces frais de scolarité incluent :

- Les droits d'inscription, l'accès aux supports des cours de l'ISBA-TP via la plateforme collaborative, l'accès aux logiciels de calculs, les activités pédagogiques externes (conférences,...)
- La fourniture d'un kit de sécurité, équipement de protection individuelle (chaussures de sécurité, chasuble fluorescent, casque de chantier)
- L'accès à la bibliothèque universitaire de l'Université d'Aix-Marseille
- Les frais de médecine préventive universitaire

Ces frais ne comprennent pas :

- Les frais de restauration et hébergement
- Les frais de protection socialé (sécurité sociale obligatoire, mutuelle...)
- Les frais d'assurance en responsabilité civile
- Les frais liés au passage des tests de langues type TOIEC, DELF, TCF, etc...

Les frais de scolarité sont réglés selon les modalités indiquées dans le dossier de recrutement par chèque ou par virement bancaire.

Des frais de dossier d'un montant de 1000€ sont à verser par le candidat au moment de la confirmation de son inscription au sein de l'ISBA-TP. Ils sont déduits lors du paiement des frais de scolarité.

Ils restent acquis à l'ISBA-TP en cas de démission du candidat.

octobre 2021

ISBA-TP

11, avenue de Luminy / 13009 Marseille

T → 04 91 39 33 86 / S → www.isba.fr